
VISA

Capital Météorite Inc.

L'Autorité des marchés financiers octroie son visa pour le prospectus ordinaire de l'émetteur susmentionné daté du 17 juillet 2018 (le « prospectus »).

En outre, le présent visa fait foi du visa du prospectus de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Le prospectus a été déposé en vertu du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*, RLRQ, c. V-1.1, r. 1 en **Colombie-Britannique**. Le visa du prospectus est réputé octroyé par l'autorité de chacun de ces territoires lorsque les conditions prévues par le Règlement sont réunies.

Le 19 juillet 2018

(s) Lucie J. Roy

Lucie J. Roy
Directrice principale du financement des sociétés

SEDAR N° 2776497
DÉCISION N° 2018-FS-0118